

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2008

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GERARD CARDIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSENE DUBOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2EME ADJOINT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3EME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

1/ Urbanisme

- PC0820002 : Monsieur Cuchet, demande de permis de construire pour une maison route du Coin. Dossier à transmettre à la DDE avec un avis favorable.
- PC0820003 : Monsieur Couhin, demande de permis de construire d'un chalet route du Coin. Dossier à transmettre à la DDE avec un avis favorable.
- DP0820002 : demande de travaux de monsieur Dubois pour une ouverture sur la place de la rue de la République. Le conseil demande un complément d'information sur la profondeur du balcon demandé.
- DP080003 : demande de travaux de monsieur Sambain pour la construction d'une piscine sous leur maison de la route du Coin. Dossier à transmettre à la DDE avec un avis favorable.

2/ Convention avec la DIR-MED pour le déneigement RN85

Madame le maire précise que cette convention a été modifiée en précisant qu'elle est signée pour une durée de 3 ans (voir précédent conseil). Accord du conseil.

3/ Convention annuelle de mise à disposition de matériel de spectacle

La liste du matériel de cette convention a été ré actualisée suite à la demande du Conseil (voir précédent conseil). Accord du conseil.

4/ Jury criminel

Les communes de La Salle en Beaumont, Ambel et Beaufin ont été tirées au sort.

5/ BP 2008

Les comptes administratifs 2007 et les comptes de gestion 2007 ont été votés à l'unanimité.

Madame le Maire présente le budget 2008 de la CCAS : vote à l'unanimité.

Madame le Maire présente le budget 2008 de la régie des transports : total des recettes 326227€ total des dépenses 127097€ Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire présente le budget 2008 de l'eau pour un montant total de 355288€, englobant la dernière phase des travaux de collecte. Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire présente le budget 2008 de la mairie, pour un total de 2 457 463€ se découpant comme suit :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 813 004€ avec seulement 10% de charges financières, les recettes de fonctionnement s'élevant à 1 162 431€, sans augmentation des impôts, et permettant de dégager un excédent de 349 397€, viré à la section d'investissement.

75% des dépenses d'investissement sont de l'équipement, et seulement 25% vont au remboursement de la dette. Les dépenses d'équipement 2008 englobent la maison médicale, la part communale de l'opération Ilôt central de l'OPAC, les travaux d'aménagement des locaux communaux de l'OPAC, des travaux de sécurité à l'école, les travaux sur les parkings, des achats d'équipement divers, etc...

Concernant ces dépenses d'équipement madame le maire rappelle l'inscription obligatoire des recettes au budget.

Pour équilibrer le budget, un recours à l'emprunt est inscrit.

Madame le maire indique toutefois que cet emprunt ne sera sans doute pas levé, puisque l'OPAC va accepter d'étaler la participation de la commune sur 3 ans, et une nouvelle subvention de 11 000€ non inscrite au budget, va être accordée par le Conseil général de l'Isère pour la maison médicale. Ces deux nouvelles recettes, non inscrites dans le budget prévisionnel, permettront d'éviter le recours à l'emprunt. Des décisions modificatives au budget 2008 seront prises dès l'officialisation de l'accord avec l'OPAC, et l'attribution de cette nouvelle subvention.

Le budget 2008 est adopté à l'unanimité.

6/ Nomenclature RTC

Madame le Maire fait part de la demande de la perception pour que la RTC soit sur la nomenclature abrégée pour le passage à HELIOS. Il convient de créer une nomenclature pour la régie de transport : RTC a été choisie.

7/ Maison de santé

Le montant du contrôle technique et du CSPTS doit être revu. La société VERITAS avait été choisie. Ce montant s'élèvera à 4950€HT.

8/ Occupation domaine public

Une dénomination doit être changée pour l'occupation du domaine public de l'Hôtel Napoléon pour le passer à Monsieur Lafontaine. Accord du conseil.

9/ Création de poste

Madame le maire rappelle que notre agent administratif a réussi son concours de rédacteur. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif et créer un poste de rédacteur administratif. Accord du conseil.

10/ Travaux route de Boustigue

Madame le maire présente des devis pour les glissières de sécurité de la route de Boustigue pour un montant de 12 000€ Nous attendons les attributions de subventions du Conseil Général.

Le député propose également une subvention sur les travaux de renforcement de la route. Madame le Maire présente le devis de la DDE de 115000€HT et précise qu'une demande de subvention va être adressée au Conseil général de l'Isère.

11/ Convention instruction dossiers-urbanisme

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la DDE pour tous les dossiers d'acte d'urbanisme. Un avenant à cette convention doit être pris, pour préciser que les Certificats d'Urbanisme doivent être donnés par la DDE. Accord du conseil.

12/ Questions diverses

- l'ONF propose comme chaque année des travaux d'entretien. Des subventions peuvent être trouvées pour une partie de ces travaux. Avis favorable sous réserve de l'attribution des subventions.
- Droit de place : la délibération précédente doit être modifiée avec 1,20 pour le ticket du marché, et 0,60€ pour la location du mètre linéaire. Accord du conseil.
- Courrier de Madame Mary demandant l'installation d'un chauffage électrique dans sa maison. Il lui a été proposé, plutôt que des radiateurs, d'installer une pompe à gasoil, plus économique en énergie.
- Parking de la maison médicale : madame le Maire indique qu'il convient de déposer un dossier auprès du territoire du Conseil Général (montant total des travaux : 67537€ subventionnable à 50%)
- Madame le Maire rappelle son souhait d'installer un escalier de sécurité à l'école. Le coût de cet escalier serait de 35 000€ HT environ. Une subvention doit être demandée au sénateur et au territoire du Conseil Général. Accord du conseil.